

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 3 AVRIL 2019 À 16 H 00.

Ordre du jour

Sujets:

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Technicien/inspecteur aux services techniques et de l'urbanisme – monsieur Martin Brunet – embauche
- 1.4 Avis de motion et premier projet – règlement numéro 1244-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 afin de prévoir les normes de lotissement au sein de la zone R-1 295 et d'abolir les certificats d'occupation
- 1.5 Bazar de Notre-Dame-des-Prairies – contribution financière
- 1.6 Rénovation du Carrefour culturel – Programme Fonds du Canada pour les espaces culturels
- 1.7 Fête Nationale et Jeudis Musik'eau 2019 – équipement scènes – location
- 1.8 Fête Nationale 2019 – feux d'artifice
- 1.9 Achat de verres réutilisables – vente de breuvage
- 1.10 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – demande d'aide financière – construction d'un surpresseur au réseau de distribution d'eau potable à l'entrée du boulevard Firestone
- 1.11 Club de course de l'École des Prairies – contribution financière
- 1.12 Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absences motivées :

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 16 h 00.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

187-04-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

188-04-2019

1.3 Technicien/inspecteur aux services techniques et de l'urbanisme – monsieur Martin Brunet – embauche

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de technicien/inspecteur ou technicienne/inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 27 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de monsieur Martin Brunet au poste de technicien/inspecteur aux services techniques et de l'urbanisme, au salaire fixé à l'échelon 1 de l'échelle « technicien(ne) aux services techniques » de la convention collective en vigueur;

QUE monsieur Brunet soit également désigné pour agir à titre :

- d'officier autorisé à l'application des règlements municipaux découlant de l'application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- d'officier autorisé à l'application des règlements municipaux découlant d'une compétence municipale prévue au paragraphe 4, 5, 6, 7 et 8 du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- d'officier autorisé à l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et des règlements qui en découlent;
- d'officier autorisé à la délivrance des permis et à l'inspection des terrains;

QUE le début de l'emploi de monsieur Martin Brunet soit fixé au 24 avril 2019;

QUE l'embauche de monsieur Martin Brunet soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur;

1.4 Avis de motion – règlement numéro 1244-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 afin de prévoir les normes de lotissement au sein de la zone R-1 295 et d'abolir les certificats d'occupation

189-04-2019

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1244-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de prévoir les normes de lotissement au sein de la zone R-1 295 et d'abolir les certificats d'occupation.

Adoption premier projet – règlement numéro 1244-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de prévoir les normes de lotissement au sein de la zone R-1 295 et d'abolir les certificats d'occupation

190-04-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1244-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de prévoir les normes de lotissement au sein de la zone R-1 295 et d'abolir les certificats d'occupation.

1.5 Bazar de Notre-Dame-des-Prairies – contribution financière

191-04-2019

ATTENDU QUE depuis plus de 37 ans, L'AFEAS, les Scouts, la Relève, les Fêtes de la Fidélité, le Partage et la Maison des jeunes du Grand Joliette se regroupent afin d'organiser annuellement le Bazar de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE le Bazar de Notre-Dame-des-Prairies demande à la Ville une contribution financière afin de faire paraître une publicité dans le journal pour la tenue du Bazar 2019;

ATTENDU QUE l'activité apporte une aide à six organismes de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et que cette dernière juge opportun de soutenir ces organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE verser au Bazar de Notre-Dame-des-Prairies une contribution financière de 500 \$ afin de faire paraître une publicité dans le journal pour la tenue du Bazar 2019.

1.6 Rénovation du Carrefour culturel – Programme Fonds du Canada pour les espaces culturels

192-04-2019

ATTENDU QU'aux termes de la résolution 308-05-2018 adoptée à la séance du 9 mai 2018, la Ville autorisait monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs à déposer une demande d'aide financière au Programme Fonds du Canada pour les espaces culturels dans le cadre de la rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE Patrimoine canadien analyse actuellement le dossier de la Ville et qu'il demande une confirmation à l'effet qu'advenant une contribution financière du programme, la Ville assumera 50 % des coûts admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies confirme qu'elle couvrira 50 % des coûts admissibles advenant une participation financière de Patrimoine canadien à la hauteur de 529 818 \$, lequel montant sera financé au moyen d'un règlement d'emprunt;

Que monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs soit autorisé à poursuivre les démarches en rapport avec la demande d'aide financière et que copie de la présente résolution soit transmise au programme Fonds du Canada pour les espaces culturels pour compléter le dossier de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

1.7 Fête Nationale et Jeudis Musik'eau 2019 – équipement scènes – location

193-04-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organise annuellement la Fête Nationale et les Jeudis Musik'eau en offrant d'importants spectacles aux Prairiquois et Prairiquoises;

ATTENDU QUE Stageline a déposé une proposition de location d'une scène pour chacun des spectacles de l'édition 2019 pour la Fête Nationale et les Jeudis Musik'eau;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte la proposition de Stageline de location d'une scène pour chacun des spectacles de l'édition 2019 se détaillant ainsi :

- Fête Nationale : 3 900 \$, taxes en sus (contrat de trois ans);
- Jeudis Musik'eau : 14 700 \$, taxes en sus (contrat d'un an);

QUE monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs soit autorisé à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

1.8 Fête Nationale 2019 – feux d'artifice

194-04-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la soumission de Feux d'artifice Orion pour la diffusion des feux d'artifice lors de la Fête Nationale 2019, pour un montant de 8 000 \$, taxes incluses;

QUE madame Marie-France Beaulieu, agente de développement culturel du Service de la culture, des communications et des loisirs, soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

195-04-2019

1.9 Achat de verres réutilisables – vente de breuvage

ATTENDU QUE, dans le souci de la protection de l'environnement, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à l'achat de verres réutilisables/lavables afin de servir la boisson lors des événements à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la soumission d'Ecocup afin de procéder à l'achat de cinq boîtes de verres réutilisables, soit un total de 1 050 verres, pour un montant de 1 103,76 \$, taxes incluses.

196-04-2019

1.10 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – demande d'aide financière – construction d'un surpresseur au réseau de distribution d'eau potable à l'entrée du boulevard Firestone

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance des modalités et exigences du Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la construction d'un surpresseur à l'un des points d'alimentation du réseau de distribution d'eau de la Ville est identifiée comme prioritaire au dernier rapport d'analyse hydraulique du réseau commandé par la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fait procéder à une étude de définition du surpresseur requis;

ATTENDU QUE les installations de contrôle de pression d'un réseau de distribution d'eau font partie des infrastructures admissibles au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le volet 1.2 du programme PRIMEAU pour la construction d'un surpresseur à l'un des points d'alimentation de son réseau de distribution d'eau desservant le périmètre d'urbanisation de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville déclare avoir pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle relativement à son projet d'implantation d'un surpresseur au point d'alimentation du réseau de distribution d'eau potable du boulevard Firestone;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus dans le cadre de ce projet;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation et le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à compléter et signer les documents de demande de subvention relatifs audit projet dans le cadre du volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

1.11 Club de course de l'École des Prairies – contribution financière

197-04-2019

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par le Club de course de l'école des Prairies dans le cadre de la Course aux 1000 pieds qui aura lieu le 5 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ au Club de course de l'école des Prairies en soutien financier au programme d'entraînement des élèves qui participeront à la Course aux 1000 pieds, conditionnellement à ce que le logo de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies apparaisse sur le chandail qu'il leur sera offert.

1.12 LEVÉE DE LA SÉANCE

198-04-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 16 h 12.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse